

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 72 (1936)

Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : S. P. R. : *Revision des statuts.* — VAUD : *Economies... économies...* — *Dans les sections : Echallens.* — GENÈVE : U. I. P. G.-MESSIEURS : *Rapport du trésorier.* — U. I. P. G.-DAMES : *Règlement.* — NEUCHATEL : *Impressions.* — JURA : *Section de Moutier.* — TRIBUNE LIBRE : *Mise au point.* — *D'un éternel devoir à l'école et ailleurs.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : PIERRE BOVET : *Dis-moi qui tu admires.* — AD. FERRIÈRE : *Héroïnes et héros.* — CARNET DE L'INSTITUTEUR : *De la collaboration des forces (fin).* — MÉTHODES ET PROCÉDÉS : R. M. : *A propos de l'écriture.* — PRATIQUE : R. BERGER : *La calligraphie et le dessin.* — P. CHAPPUIS : *La transmission des images et la télévision.*

PARTIE CORPORATIVE

S. P. R.

REVISION DES STATUTS

Les sections qui ont des propositions à présenter en vue d'une revision des statuts voudront bien les faire parvenir avant le 31 mars au président,
M. Julien Rochat, La Chaux-de-Fonds.

LE BUREAU.

VAUD

ÉCONOMIES !... ÉCONOMIES !...

Quand la barque d'un Etat (comme n'importe quelle embarcation, du reste) est quelque peu désemparée, il arrive trop souvent qu'un manque de sang-froid crée une situation des plus dangereuses pour l'équipage et les passagers. Il est évident que l'équipage, immédiatement subordonné, subit le premier choc...

Mais parlons d'économies.

Un vent d'effroi et de panique souffle aujourd'hui sur le monde, et le bon Pays de Vaud, si placide, et si lent à émouvoir, a cependant dû réagir, et comment !... devant une trésorerie qui se fondait. L'ouragan des économies s'est alors abattu d'une façon toute spéciale sur les fonctionnaires et autres serviteurs de l'Etat.

Un effort réel et salutaire est entrepris, qui tend à supprimer toute fonction d'un intérêt secondaire, et qui cherche à réduire tout poste gourmand. On pourrait, il est vrai, se demander si les quelques millions prévus pour l'entretien et la construction des routes, si certains subsides (extrêmement indigestes aux citadins) prévus pour l'agriculture ne pourraient être également et facilement réduits d'un petit pour-cent.

Donc, l'école vaudoise voit des classes disparaître, des maîtres remplacés par des maîtresses, des limitations dans l'attribution des fournitures. Toutes économies « par le bas ». J'aimerais émettre quelques idées sur la possibilité d'économies... « par le haut ».

Nous sommes des « primaires », donc des gens de condition... spéciale, et qui sont surveillés de près.

Alors que tout l'enseignement secondaire n'a même pas un inspecteur, le ciel nous en gratifie de sept, plus un spécial pour la gymnastique et une non moins spéciale pour l'enseignement des travaux à l'aiguille et les écoles ménagères.

A quand l'inspecteur de chant, à quand celui de dessin, de travaux manuels ou de je ne sais encore quoi ?

Pensez-vous, collègues mes frères, que notre enseignement serait irrémédiablement compromis si l'on simplifiait les moyens de contrôle ?

Je ne demande point la suppression pure et simple des inspecteurs spéciaux actuellement en fonction, surtout si leur existence dépend de ce gain. On pourrait cependant prévoir une modification. Nos inspecteurs cantonaux sont parfaitement compétents pour se rendre compte comment l'enseignement est donné même dans certaines branches toutes spéciales.

Mais il y a plus. Un certain nombre de communes ont un directeur à la tête de leurs écoles primaires. Ces communes ont choisi une personnalité marquante en qui elles ont mis toute leur confiance. Or cette confiance n'a pas l'heure d'être ratifiée par nos plus hautes autorités, puisque l'inspecteur cantonal surveille, en quelque sorte, par-dessus le directeur, qui fait donc double emploi ; à moins que ce ne soit l'inspecteur. N'est-ce pas faire tort au directeur que de le considérer comme un administrateur, un teneur de paperasses et rien que cela ?

Là encore, il y aurait peut-être d'intéressantes possibilités de réorganisation.

ST-THEODULE.

DANS LES SECTIONS

Nous avions reçu, il y a quelque temps déjà, un communiqué de la section d'Echallens relatant le départ de M. l'Inspecteur Porchet. Nous pensions recevoir d'autres sections des articles semblables que nous pourrions réunir. Sur ce, la question des traitements et retraites est venue qui nous a entièrement accaparés et même fait oublier, avouons-le, le dit communiqué. Nous nous en excusons auprès de la section d'Echallens. Nous nous excusons aussi auprès de plusieurs nouveaux honoraires dont la citation à l'ordre du jour n'a pu encore trouver place dans notre journal. Le Bulletinier espère y parvenir avant de passer la plume.

Alex. Ch.

Echallens. — Le mercredi 4 septembre, la section d'Echallens, présidée avec dévouement par M. Favre, tenait au chef-lieu du district son assemblée d'automne. La séance s'ouvre en présence d'un nombre réjouissant de collègues. Elle débute par une partie administrative au cours de laquelle M. Peytrequin, instituteur à Goumoens-la-Ville, présente un intéressant rapport sur « Le rôle de l'Ecole dans l'Etat ». Une attention soutenue, des applaudissements nourris, témoignent au rapporteur de la satisfaction et de l'admiration de ses collègues.

En cette même séance, la section est appelée à prendre définitivement congé de M. A. Porchet, inspecteur. En termes émus, qui expriment bien la pensée de chacun, M. Favre rappelle ce que furent, pour notre district, les dix années d'inspectorat de M. Porchet. Par sa droiture, sa parfaite loyauté, sa sévérité empreinte de bienveillance, sa merveilleuse compréhension des enfants, M. Porchet sut gagner l'estime et le cœur de tous : autorités, maîtres et élèves. Son départ laisse d'unanimes regrets, et les vœux chaleureux de chacun l'accompagnent dans sa retraite. Au nom de la section, M. Favre lui remet un tableau d'une belle venue, œuvre de Mme Blanc-Gentizon. C'est un

coin de ce Gros de Vaud à l'aspect sévère, de prime abord, mais au charme profond et prenant pour qui veut bien l'aimer et le comprendre ; M. Porchet fut de ceux-là.

Ensuite, c'est au tour de M. Dony d'être fêté ; M. Dony a pris sa retraite l'automne dernier ; M. Favre lui remet le diplôme de membre honoraire. Bien des vœux à ce collègue pour une longue et paisible retraite.

A deux pas du château s'ouvre l'accueillante salle à manger de l'Hôtel de Ville ; c'est là que se termina la journée, autour d'une table abondamment servie et dans la gaie atmosphère d'une partie familière traditionnelle des plus réussies ; des adieux furent encore adressés à deux jeunes collègues : Mlle Nicod et M. Carrard ; ce sont deux collègues aimés qui nous quittent ; la section leur garde un fidèle souvenir et leur souhaite bonheur et pleine réussite dans leur nouveau champ de travail.

C. G.

Un joli geste. — A la tête de l'école enfantine de Villars-le-Terroir se trouve une institutrice détenant le brevet primaire ; pour que la question traitement n'occasionne pas son départ, les autorités viennent de transformer sa classe en classe primaire.

A une époque où suppressions de classes et baisse de traitements sont à l'ordre du jour, le fait ne mérite-t-il pas d'être signalé ?

C. G.

GENÈVE**U. I. P. G. — MESSIEURS****RAPPORT DU TRÉSORIER — 1935****A. Résumé des opérations effectuées pendant l'exercice 1935.**

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Solde actif de l'exercice 1934	Fr. 497.73	
Encaissé pour compte Congrès S. P. R.	» 12.—	
Cotisations et amendes (y compris « frais de remboursement »)	» 2318.40	
Cotisations arriérées	» 5.—	
Rétrocession assurance R. C. « La Zurich » . .	» 25.40	
Cotisation S. P. R. et abonnement à l' <i>Educateur</i>		Fr. 1085.—
Cotisations et subsides divers (Fondation Schiller suisse — Pro Familia — Sté auxiliaire de la Comédie — Cotisation à la Fédération des fonctionnaires — Souscription en faveur de l'Hospice général)		» 170.—
Indemnité au président		» 300.—
Avis et couronnes mortuaires.		» 31.—
Compte de chèques (taxes 1935)		» 7.35
Frais généraux (réceptions, frais de délégation, fournitures, imprimés, remboursements impayés, affranchissements, téléphones, circulaires, convocations)		» 202.55
Rétrocession amende encaissée par erreur . . .		» 2.—
Versé à compte Congrès S. P. R.		» 8.—
Solde créditeur pour balance		» 1052.63
Totaux	Fr. 2858.53	Fr. 2858.53

B. Boni de l'exercice 1935.

1936 : Janvier 1 ^{er} : Notre avoir (solde créditeur)	Fr. 1052.63
1935 : Janvier 16 : Notre avoir (solde créditeur)	» 497.73
Bénéfice de l'exercice 1935	<u>Fr. 554.90</u>

C. Bilan 1935.

	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
A la Caisse d'épargne (carnet N° 1861)	Fr. 1102.45	
Espèces en caisse et au Compte de chèques	» 1052.63	
2 parts (N°s 202 et 203) de la Sté coopérative (val. nom. : 500.— ; val. act. : 50.—)	» 50.—	
1 machine à écrire	» 1.—	
Cotisations impayées	» 81.—	
Capital au 15 janvier 1935		Fr. 1633.88
Augmentation du capital		» 653.20
Totaux	<u>Fr. 2287.08</u>	<u>Fr. 2287.08</u>

1936. — Janvier 1^{er} : Capital : Fr. 2287.08.

Les chiffres ci-dessus appellent les quelques réflexions suivantes :

1. Cotisations.

La cotisation de 15 fr. comprenait, pour 1935 :

Abonnement à l' <i>Educateur</i>	Fr. 7.—
Cotisation S. P. R.	» 2.—
Prime assurance responsabilité civile	» 0.90
Cotisation pour la Fédération des fonctionnaires	» 0.20
Cotisation pour l'U. I. P. G.	» 4.90

Ce sont nos cotisations qui constituent la presque totalité de nos recettes. Il a été encaissé en 1935 (comme cotisations, amendes et frais de remboursements) la somme de 2318 fr. 40. J'ai perçu, au cours de l'exercice, une somme de 5 fr. pour solde de cotisations arriérées ; cette somme provient : a) d'un versement de 3 fr. pour « cotisation extraordinaire de 1933 » ; b) d'un versement de 2 fr. pour « amende assemblée générale de 1934 ». Malgré les efforts du comité, cinq cotisations n'ont pu être encaissées avant la clôture de l'exercice ; c'est pourquoi on trouve, au bilan, la mention « cotisations impayées : 81 fr. ». Nous ne pouvons que nous borner, dans ce rapport, à déplorer cet état de choses et à insister pour que cette rubrique disparaisse à l'avenir.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance aux collègues obligeants qui, comme de coutume, se sont chargés de l'encaissement des cotisations pour les groupes scolaires importants. Je veux remercier également ceux de nos membres qui versent leurs cotisations à notre compte de chèques postaux I. 2658, ainsi que ceux qui paient ponctuellement le remboursement habituel expédié au cours du 1^{er} semestre. Tous facilitent la tâche du trésorier et je leur en suis très reconnaissant. Quelques remboursements (un petit nombre, il est vrai) ont dû être expédiés trois ou quatre fois, et sont revenus régulièrement avec la mention « impayé » ; des lettres de rappel ont été adressées aux récalcitrants, et plusieurs sont restées sans réponse. Tout cela nécessite, il va sans dire, du travail et des frais inutiles et qui pourraient facilement être évités.

Notre police d'assurance responsabilité civile a été dénoncée au cours de 1935, de sorte que nous ne sommes plus couverts actuellement et qu'il est

impossible de prévoir quelle somme devra être affectée en 1936 à cet objet. Tout ce que l'on peut dire, c'est que le nouveau comité devra conclure probablement une nouvelle police sur la base des indications fournies par le Département de l'Instruction publique et qu'une somme (un peu inférieure à celle versée précédemment) devra servir à payer la prime de la dite police.

2. Frais généraux.

Les frais généraux se montent à 202 fr. 55 ; ils sont en diminution par rapport aux exercices précédents ; ils représentent le 11 % des dépenses effectuées. Dans le chiffre de 202 fr. 55 est compris le montant de 74 fr. 85 qui représente les frais de délégation et de réception.

3. Cotisations et subsides divers.

Le chiffre de 170 fr. se décompose de la manière suivante :

Fondation Schiller suisse	Fr. 10.—	(cotisations ordinaires)
Pro Familia	» 10.—	
Sté auxiliaire de la Comédie	» 20.—	
Cotisation à la Fédération des fonctionnaires (0 fr. 20 par membre)	» 30.—	
Souscription en faveur de l'Hospice général	» 100.—	(allocation extraord.)

4. Bénéfice de l'exercice.

L'exercice solde par un bénéfice de 554 fr. 90. Malheureusement, ce chiffre ne correspond pas à la réalité ; nous le regrettons vivement, mais le trésorier n'y est pour rien. Voici, en effet, ce qui s'est passé : la maison Payot a pour habitude d'encaisser les cotisations à la Romande et les abonnements à l'organe corporatif et de verser elle-même au trésorier central la part qui revient à la S. P. R. Cette année, nous avons reçu, en date du 29 juin, une facture au montant de 1085 fr. que nous avons payée par chèque postal. Or, une fois nos comptes bouclés et approuvés (le jour même de la réunion des vérificateurs), nous avons été avertis par le nouveau trésorier central, M. Serex, que la maison Payot n'encaisse, dès 1935, que le montant des abonnements, laissant à chaque section le soin de verser elle-même ses cotisations au trésorier de la S. P. R. Il s'ensuit donc que l'U. I. P. G. est débitrice, en clôture d'exercice, d'une somme de 310 fr. envers la S. P. R., ce qui a pour conséquence de ramener le bénéfice apparent de 554 fr. 90 à un bénéfice réel de 244 fr. 90. Je dois ajouter que le montant de 310 fr. sera viré, dans le courant de janvier 1936, au compte de la S. P. R.

5. Bilan.

Notre capital a augmenté. Notre petit fonds de réserve constitué par un versement de 1000 fr. effectué en date du 17 janvier 1933, à la Caisse d'épargne, se monte aujourd'hui à la somme de 1102 fr. 45. La Caisse avait décidé, en 1934, de ne bonifier aux personnes morales (institutions de prévoyance, foundations, sociétés, etc.) qu'un intérêt de 2 ½ %. Revenant sur cette décision au début de 1935, la direction de la Caisse a maintenu le taux de 3 ½ % pour les groupements ayant un caractère de bienfaisance ou d'utilité publique. C'est ainsi que notre petit capital s'est augmenté de 37 fr. 30 en 1935.

Les deux actions de la Société coopérative d'habitation, qui ont une valeur nominale de 500 fr., figurent toujours au bilan pour une valeur actuelle de 50 fr. Ces deux actions ne rapportent aucun intérêt depuis plusieurs années.

6. Conclusions.

Notre situation financière est satisfaisante et me permettra de vous proposer, à notre assemblée générale, une sensible diminution de la cotisation.

L'abonnement obligatoire à l'*Educateur* absorbe une bonne partie de nos recettes, et certains collègues s'en plaignent amèrement. Toute la question de l'organe corporatif devant être reprise à l'occasion du Congrès de La Chaux-de-Fonds, il y aura lieu d'examiner prochainement quelle position l'U.I.P.G. compte prendre à ce sujet.

— Ne perdons pas de vue les luttes que nous devrons encore soutenir pour le maintien de nos salaires.

— N'oublions pas non plus que le Congrès de La Chaux-de-Fonds désignera sans doute Genève comme Vorort de la Société pédagogique romande pour la période 1936-1940.

— Conservons donc une situation financière saine, condition indispensable pour vivre et pour lutter.

Cartigny, 15 janvier 1936.

Charles DUCHEMIN, trésorier.

U. I. P. G. — DAMES**RÈGLEMENT****des comptes des pochettes vendues en faveur du Congrès romand de juin 1936.**

Les collègues qui ont eu la grande amabilité de vendre des pochettes dans les bâtiments de la ville sont priées d'envoyer, le plus vite possible, le montant de leur vente au compte de chèques I.3114, Union des Institutrices primaires genevoises en indiquant sur le talon : Congrès Romand. Les pochettes restantes seront reprises, à partir du 3 février, chez les concierges des écoles. Pour faciliter la vérification, prière de noter sur le paquet le nom de l'école de la collègue qui s'est chargée de la vente, le nombre des pochettes vendues et non vendues.

Un merci chaleureux aux collègues qui ont accepté ce surcroît de travail.

H. N. L.

NEUCHATEL**IMPRESSIONS (Suite)**

Après ces coups de fouet à travers le visage des dissimulateurs, il est assez étonnant d'entendre l'éminent avocat chaux-de-fonnier prendre la défense de l'ensemble des contribuables et agiter l'épouvantail du référendum. Plus de piqûres fiscales ; il paraît que les contribuables de 1936 sont épuisés et ne fourniront plus le sérum qui sauverait la Princesse.

Les fonctionnaires de 1936 moins conciliants que l'année dernière se rebiffent aussi, car on les écrase sans souci de la mesure et de l'équité. M. *Henri Perret* du Locle le prouve par des chiffres, que nous allons reproduire en partie. On demande aux 1200 fonctionnaires d'abandonner tout d'abord 800 000 fr. en faveur du canton. Les professeurs et le personnel administratif des écoles secondaires et professionnelles abandonneront 350 000 fr. en faveur des communes et de la Confédération. Il faut ajouter 69 000 fr. pertes des subventions aux fonds de retraite et 85 000 fr. correspondant aux centimes additionnels et au supplément d'impôt de crise que paieront les 1200 fonctionnaires. Au total, près de 1 300 000 fr., à quoi, il faudrait ajouter la part du corps enseignant primaire en faveur des communes. M. Perret n'a pas cité ce chiffre difficile à

établir ; mais je ne crois pas être loin de la vérité en le fixant à 200 000 fr. En tenant compte de l'enseignement primaire, l'apport de chaque fonctionnaire sur l'autel de la crise s'élève donc en moyenne à 1250 fr.

Voyons pour les contribuables. M. Perret nous dit qu'ils étaient au nombre de 62 800 en 1934, dans notre canton. Le programme financier prévoit pour eux une charge nouvelle de 1 460 000 qui sera répartie sur 61 600 têtes ; il faut, ici, faire abstraction des fonctionnaires puisqu'il a été tenu compte de leurs impôts dans les calculs ci-dessus. La part d'un contribuable sera donc en moyenne de 23 fr. ; et l'on peut déduire de tout cela que le sacrifice d'un fonctionnaire sera égal à celui de 54 contribuables. Je me borne à demander si c'est équitable de payer aussi cher notre vacillante sécurité du lendemain.

Voici d'autres exemples tout aussi suggestifs cités par M. Perret. Un professeur, avec 2 enfants, touchant un traitement de 8000 fr., perdra au total 1353 fr. Un contribuable, possesseur d'une fortune de 500 000 fr., payera 1229 fr. Un contribuable qui déclare 50 000 fr. de revenus payera 1421 fr., soit 68 fr. de plus que le professeur qui gagne six fois moins. Un fonctionnaire (2 enfants) gagnant le dixième, soit 5000 fr., perdra au total 823 fr. Un contribuable ayant 25 000 fr. de revenus payera 622 fr. Chacun de nous peut, en établissant sa situation personnelle, savoir, par comparaison, dans quelle catégorie de contribuables il sera logé. Voyez que le professeur à 8000 fr. par an est un peu au-dessus du demi-millionnaire, donc en compagnie dorée.

Notons que, dans le canton de Neuchâtel, 1400 personnes possèdent une fortune imposable supérieure à 100 000 fr. ; capital total : 422 millions ; d'autre part, 57 contribuables annoncent des ressources supérieures à 25 000 fr. ; au total 3 945 000 fr. Puisqu'on se propose d'enlever 16, 17 et 18 % aux traitements des fonctionnaires, M. Perret se demandait, en terminant, si l'on ne pourrait pas frapper les privilégiés dont il vient d'être question d'un supplément d'impôt de 1 % sur la fortune et de 1 % sur le revenu, ce qui rapporterait plus de 460 000 fr. L'idée me paraît excellente et l'on pourrait alors agir avec plus d'équité à notre égard.

Après quoi, M. *Julien Girard* (Chaux-de-Fonds) déclare que les réductions de traitements auraient dû être plus fortes. Ce député, ignoré de tous jusqu'à ce jour, a tenu, par sa pitoyable offensive, à laisser son nom à la postérité. Les instituteurs ne l'oublieront jamais.

MM. *Paul Graber*, *Bernard Perrelet*, *Gustave Schelling*, *Emile Losey* interviennent en notre faveur ; mais je ne puis entrer dans le détail de leur argumentation, car une proposition de M. *Joly*, député de Noirraig, va m'obliger à entrer dans quelques développements.

(A suivre.)

J.-Ed. M.

JURA

SECTION DE MOUTIER

Belle journée pour le corps enseignant prévôtois que la réunion du 13 décembre dernier. On y entendit le sympathique vétéran, M. *Jabas*, de Court, présenter une magistrale étude sur Lamartine, son poète favori, « premier vigneron de France ». Les auditeurs prirent grand plaisir à ce bel exposé.

MM. *Borel* et *Gassmann*, les collègues du Petit-Val, avaient été chargés du rapport sur le sujet proposé par la Société pédagogique romande : « L'Ecole et l'Etat » ; ils s'acquittèrent de leur tâche par une étude très fouillée et complète.

L'école doit s'attacher à former une génération de bons citoyens, intègres et dévoués au bien de tous. M. G. rompit une lance en faveur de la nomination du corps enseignant par l'Etat.

H. S.

TRIBUNE LIBRE

MISE AU POINT

Les articles publiés dans la Tribune libre n'engagent ni la S. P. R. ni la rédaction. Leurs auteurs en prennent toute la responsabilité. Le rédacteur se réserve le droit de clore une discussion lorsqu'il le jugera nécessaire.

D'UN ÉTERNEL DEVOIR A L'ÉCOLE... ET AILLEURS :

UN PEU DE TOLÉRANCE

Une polémique s'est engagée dans ce journal au sujet de l'enseignement religieux. Cet échange de vues est d'abord resté suffisamment objectif. Mais tout de même, dans le numéro du 11 janvier, M^{me} G^{me} Besson, de Morges, y va un peu fort, mettant au compte de l'enseignement dit laïque une augmentation de la criminalité de 450 % en France depuis 75 ans, et les 50 000 suicides annuels de l'Europe. Rien que ça ! Quand on avance des affirmations aussi audacieuses... et originales, il faudrait les fonder sur un minimum de preuves ; il faudrait établir que l'école est areligieuse dans l'ensemble de l'Europe, qu'en France les établissements scolaires confessionnels ont perdu leur influence. M^{me} Besson, qui fait partie de ces êtres assez intelligents pour dédaigner la « fameuse liberté de conscience et l'intelligence humaine » (comprendra qui pourra) devrait savoir qu'il s'est produit depuis 75 ans, non seulement en France mais partout dans le monde, et tout spécialement depuis une vingtaine d'années, des transformations économiques et sociales autrement importantes que la laïcisation des écoles publiques françaises, et qui expliquent peut-être un affaissement moral indiscutable. Notre collègue de Morges ne se demande pas si le chômage, la misère, l'insécurité engendrée par les turpitudes du régime économique (et non pas par les instituteurs français !) y sont pour quelque chose.

D'autre part, le fanatisme religieux a commis tant de crimes (puisque crimes il y a), le manteau de la religion a couvert et couvre encore aujourd'hui tant de persécutions, d'oppressions chrétiennes-sociales, tant de guerres saintes, de massacres de « barbares », que les êtres intelligents devraient juger des choses confessionnelles avec plus de réserve. Il y a le nom de Dieu, qu'on peut rayer ou ne pas « rayer du bagage intellectuel de la jeune génération», et il y a l'esprit de dévouement social, d'amour et de charité qui reste au centre de l'enseignement chrétien ; sur ce terrain-là, je connais d'irréductibles libres penseurs qui ne servent pas trop mal le christianisme. La responsabilité de ceux — religieux ou pas — qui estiment que l'école doit rester indépendante de l'Eglise ? Mais ils l'ont mesurée, et ils la portent allégrement, se réclamant eux aussi d'un idéal respectable !

Pour ou contre le nom de Dieu ? J'avoue que la question ne me passionne pas ; j'essaie de répondre à celle-ci plus importante, pratiquement : Pour ou contre les hommes ?

F. CROT.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

DIS-MOI QUI TU ADMIRES

M. René Jadot, le gendre et l'un des successeurs de l'inoubliable Dr Decroly, a publié, dans les *Documents pédotechniques* (XII^e année, № 2), une étude sur *Le héros et l'enfant* que j'ai lue avec le plus vif intérêt. Si la méthode du questionnaire écrit, à laquelle recourt M. Jadot, paraît un peu fragile, surtout aux lecteurs des études de Piaget sur *Le jugement moral*, pour fonder des conclusions psychologiques, en revanche l'importance pédagogique des remarques de l'auteur me paraît évidente.

Il y a quelque vingt ans, on a pas mal enquêté sur l'idéal des enfants. Jadot cite une étude de H. Mayer, *Kinderideale*, 1914. En Suisse, nous avons eu, en 1911, dans les *Berner Seminarblätter*, l'enquête de R. Tschudi : *Die Ideale des Schweizerkindes* ; dans notre *Intermédiaire des Educateurs*, en 1919, Mlle Frommel, aujourd'hui directrice d'écoles au Cameroun, a rendu compte d'une étude pour laquelle 1870 enfants des écoles primaires de Genève avaient fourni des matériaux. On demandait volontiers alors aux enfants : « A qui aimeriez-vous ressembler ? » Parmi les personnages historiques, Pestalozzi, Jeanne d'Arc et Guillaume Tell tenaient la corde.

Les résultats de ces enquêtes fournissaient matière à bien des remarques curieuses. La dernière dont j'ai vu le compte rendu m'a frappé. C'est une recherche entreprise par les élèves de l'Ecole normale de Madrid sur quelques milliers d'écoliers primaires de cette capitale. La liste des grands hommes qui ont retenu l'attention des enfants permet deux constatations curieuses : d'abord tous ces noms sans exception sont ceux d'Espagnols, comme si jamais l'occasion n'avait été offerte à ces écoliers de regarder au delà de leurs frontières ; mais, d'autre part, toutes les premières places, les dix premières au moins, sauf erreur, étaient occupées par des artistes et des écrivains, Cervantès en tête, naturellement, et Lope de Vega, Velasquez, Le Greco, etc., etc., comme si ces enfants passaient leur temps dans les galeries d'art ou à lire des chefs-d'œuvre. Les enquêtes suisses auxquelles je faisais allusion offraient un bien autre tableau ; peut-être les choses ont-elles changé depuis. Lequel de mes lecteurs nous renseignera par un sondage ? Pour les amis de la S. d. N., l'enquête de Madrid est d'un haut intérêt.

En introduisant dans une recherche du même genre l'idée et le mot de « héros », M. Jadot la précise d'une façon qui, au point de vue de son rendement éducatif, me paraît très heureuse. Il obéit sans doute aux suggestions de l'ambiance. L'essai fameux de Carlyle sur « le culte des héros », caractéristique de la jeunesse, le mot de Michel Bréal sur l'admiration, « sentiment éducatif par excellence », — depuis lors le rôle décisif que Bergson fait jouer dans la « morale dynamique » à « l'appel du héros » individuel, en contraste avec la pression sociale anonyme, — tout cela nous montre que le concept de « héros » est dans l'air. Mais surtout, M. Jadot a été conduit à son enquête par la publication du petit livre de M^{me} Descoedres intitulé précisément *Héros*, qui a aujourd'hui atteint sa deuxième édition et auquel, comme on sait, elle a pu, grâce à l'Imprimerie des coopératives de La Chaux-de-Fonds, donner à des prix incroyables de bon marché deux suites : *Encore des héros* (1934) et *Héroïnes et héros* (1935). Le bel hommage que M. Jadot rend au premier volume est plus en place encore, maintenant que nous avons sous les yeux les trois séries où s'affirme un si bel éclectisme, et un sens si profond des valeurs humaines parmi les plus hautes. Le choix est à lui seul une preuve éclatante du large esprit de tolérance... de cet ouvrage... Un effort a été tenté pour dégager des valeurs humaines, au mépris des préjugés ou des idées préconçues de classe, de caste, de religion, de philosophie ou de nation.

En Suisse allemande, cette même préoccupation de mettre les jeunes en contact avec des personnalités a provoqué l'admirable série des petites biographies de Wartenweiler, qui s'est notamment donné pour tâche d'expliquer à notre peuple qui sont les hommes dont Pro Juventute fait figurer le portrait sur nos timbres de fin d'année : non seulement Pestalozzi et Henri Dunant, mais Vinet, et le Père Girard et Stefano Franscini. Sans oublier les autres aussi : Forel, Eugène Huber, et, en dehors de nos frontières, Nansen, Gandhi, Schweitzer.

Tous ces hommes que nos écoliers — et leurs maîtres — trouvent profit à fréquenter, sont-ce des héros ? ou des grands hommes ? M. Jadot nous cite du XVIII^e siècle deux textes intéressants, qui pourraient fournir en classe la matière d'un échange de vues bien profitable :

De La Bruyère : « Il semble que le héros est d'un seul métier, qui est celui de la guerre, et que le grand homme est de tous les

métiers, ou de la robe, ou de l'épée, ou du cabinet ou de la cour ».

Et de Voltaire : « Un roi soldat est appelé un héros... un monarque législateur, fondateur et guerrier est le véritable grand homme, et le grand homme est au-dessus du héros ».

La langue du XIX^e siècle ne paraît plus admettre cette distinction. Littré ne définit-il pas le héros « tout homme qui se distingue par la force du caractère, la grandeur d'âme, une haute vertu » ?

Il vaut la peine de se poser la question : « Qu'est-ce qui fait le héros, au sens où nous l'entendons aujourd'hui ? » Non plus la seule vertu guerrière sans doute, mais n'est-ce pas pourtant encore et surtout le courage ? — souvent, il est vrai, le courage qui endure. Parmi les héros de Mlle Descœudres — et ceux que vous lui proposeriez pour les séries qui viendront encore — combien qui sont des martyrs ?

Au risque d'un jeu de mots que chacun ne goûtera pas, M. Jadot pose à ses élèves cette question : « Vaut-il mieux être *heureux* que héros ? » (C'est donc que l'on n'est guère l'un et l'autre. — Pourquoi ?) Et il suggère celle-ci, qui est bien émouvante : « Souhaiteriez-vous être la fille, ou la mère d'un héros ? »

Je n'ai pas voulu faire autre chose que commenter ce mot du regretté Jean Cart, que citait l'autre jour (14 décembre 1935) très pertinemment l'*Educateur* : « Nous n'usons pas assez... des biographies d'hommes illustres... de héros capables d'enthousiasmer de jeunes lecteurs et de leur faire dire : « Je voudrais ressembler à cet homme-là ! »

Pierre BOVET.

Héroïnes et Héros, par Alice DESCŒUDRES. — Imprimerie des Coopératives réunies, La Chaux-de-Fonds. — Prix : 1 fr. 50.

Saint Vincent de Paul, Jenny Lind, Florence Nightingale, Pierre Kropotkine, Ramakrishna et Vivekananda, Pierre et Marie Curie, Jane Addams, telles sont les personnalités — très diverses — que nous présente Mlle Alice Descœudres. Cet ouvrage fait suite à « Héros » et à « Encore des Héros ». Le succès fait à ces deux premières galeries de tableaux — « Héros » en est à sa seconde édition — est un sûr garant que cette troisième série saura, comme les précédentes, toucher juste ; je veux dire : gagner les cœurs et les enthousiasmer.

La crise actuelle, a-t-on dit, est une crise morale. Rien n'est plus vrai. Mais si le désarroi mental de la jeunesse est grand, au point qu'elle se cherche un refuge auprès de « chefs » de son choix, le courage de l'adolescence demeure intact ; tout au moins là où les conditions de son éducation sont saines. Que n'a-t-on dit du goût de l'héroïsme de nos grands enfants, garçons et fillettes ! C'est comme s'ils cherchaient en autrui un « moi » supérieur à imiter, auquel s'égaler, auquel se hausser. Le mot « éléver » est ici le mot propre. Le don de soi

à une cause humanitaire forme le fond commun de leurs aspirations. Il constitue aussi le fond des personnalités simples et grandes de ce livre, riche de beautés de toute sorte. L'art de Jenny Lind, la haute probité scientifique de Pierre Curie, la modestie charmante de ces héroïnes et de ces héros rempliront nos enfants de ferveur et exalteront leur amour.

Belle nourriture spirituelle que celle-là ! Il ne faut pas désespérer d'un monde où des livres pénétrés de vitamines morales, comme ceux de Mlle Alice Descœudres, s'enlèvent « comme du pain ». AD. FERRIÈRE.

CARNET DE L'INSTITUTEUR

DE LA COLLABORATION DES FORCES

(Fin.)¹

Pour peu que l'on soit doué d'esprit d'observation et que l'on ne soit pas aveuglé par le parti pris, le spectacle des luttes politiques envenimées par les conflits économiques n'est pas celui d'une paisible et harmonieuse collaboration. Et l'on comprend que, sauf dans les occasions où quelque principe vital est en jeu, tant de citoyens se désintéressent à l'ordinaire des affaires publiques. Pour y collaborer utilement, entendons-nous, mais non pour critiquer à tort et à travers. L'on ne s'étonne même que très peu en entendant les frondeurs impénitents déclarer, le moment venu, de décréter purement et simplement la suppression des partis en tant qu'organes directeurs de la politique du pays. Et que ce n'est qu'à cette condition que nous pourrons entrevoir la fin de nos zizanies.

Heureusement qu'il reste encore, pour les indépendants et les insatisfaits, nombre d'autres domaines où toutes les forces peuvent s'exercer utilement, soit pour eux-mêmes, soit pour la collectivité. Et à cet égard, nous pouvons, sans ironie comme sans chauvinisme naïf, nous écrier : Vive la Suisse !

Mais il n'en est pas moins vrai que le principe de la collaboration de chacun, collaboration volontaire et consciente, je dirai même enthousiaste, est loin d'être appliqué chez nous régulièrement, sans entraves ni contrainte. Il y a certainement autour de nous, et souvent en nous-même, beaucoup de forces perdues, inutilisées, insoupçonnées, ou simplement latentes parce qu'elles ne sont pas appelées à prendre corps et à se développer par l'exercice. Comme l'a dit si joliment René Morax, *la plupart des hommes ignorent leurs ressources et leurs réserves secrètes. Il suffit d'un événement fortuit pour qu'elles apparaissent. C'est alors comme une source qu'un glissement de terrain libère dans un sol aride.*

Ah ! combien notre époque tourmentée par tant d'agitations stériles et contradictoires, tant de préoccupations desséchantes, aurait besoin de voir sourdre, nombreuses, de telles sources !

Qui sera le « sourcier » ?... D'où viendront les capteurs ? L'Etat et ses fonctionnaires ?.... Oui, s'ils ne prétendent pas au monopole de toutes les idées bonnes et à la direction de toutes les activités. Mais l'esprit bureaucratique n'est nullement l'apanage des administrations officielles, ainsi qu'on le répète volontiers dans certains milieux passablement absolutistes eux-mêmes. On retrouve ces tendances étroites et paralysantes chez bon nombre d'organisations indépendantes et jusque dans celles qui se parent de la noble étiquette d'*utilité publique*.

¹ Voir *Educateur* du 25 janvier.

Je dirai même que c'est là que l'on rencontre les plus parfaits et les plus décevants représentants du pouvoir absolu : *L'Etat, c'est moi !* Nous avons encore trop de ces petits Louis XIV.

Hors de nous, point de salut, c'est-à-dire point de véritable compétence. L'on n'a que du dédain, presque de la colère, à l'égard de ceux qui osent se présenter sur le chantier du progrès équipés seulement de leur bonne volonté. On devrait pourtant savoir, depuis quelque deux mille ans qu'il retentit, que le message des anges de Bethléem est précisément pour les naïfs de cette espèce, non pas pour les *hautes compétences*, infatigées d'elles-mêmes, de la cour du sanhédrin. Et se souvenir également qu'il y a eu dès lors quelques faillites chez les compétences les mieux assises, tandis que la bonne volonté à laquelle sont fournies les occasions de s'exercer devient bien vite une aptitude.

MÉTHODES ET PROCÉDÉS

A PROPOS DE L'ÉCRITURE

M. Berger effleure, dans ses derniers articles, une question capitale : *l'écriture*. Question qui, traitée exclusivement au point de vue du dessin, ne revêt qu'une importance secondaire et risque de passer... sans laisser trace. Et cela il ne le faut pas. Ou il ne le faut plus.

Certes « les Instructions générales de 1899 furent une œuvre remarquable ». Mais *tout* a évolué. L'écriture comme le reste. Plus que le reste car elle en avait plus besoin.

Elle s'est vue totalement transformée, adaptée aux conceptions modernes. Je ne pense pas ici à ce pauvre tableau des hauteurs — malmené par M. Berger peut-être à tort — bien anodin à côté des erreurs psychologiques monumentales de l'anglaise pour les enfants.

Mais ce n'est pas mon but de les exposer ici.

Le canton de Vaud — honni soit qui mal y pense — tient, dans ce domaine-là, le bon dernier rang. Jusqu'à quand ?

Le moment est venu de secouer notre inertie, notre historique « on a bien le temps ». De voir ce qui s'est fait à Genève depuis 8 ans. En Suisse allemande depuis 10 ans et plus. De concilier les exigences des pédagogues, des commerçants, des calligraphes. De conclure.

Va-t-on supprimer les conférences de district cette année ? Malgré les raisons budgétaires souvent péremptoires, il y a là un sujet tout trouvé.

Certaines de nos sociétés se préoccupent de la question : tant mieux. Et vous, mes collègues ?

Ce n'est pas une raison parce que nos pères et nous-mêmes avons écrit, en anglaise, pour que la petite génération, la génération des Mickey — est-ce ça les « idioties, singeries et autres âneries d'outre-Atlantique », M. Henchoz ?¹ Alors nous en reparlerons — écrive aussi en anglaise.

Au fait, mes Mickey Mouse se font en rédis.

Le moment est venu de secouer notre inertie, d'étudier ce qui s'est fait ailleurs, de conclure, ai-je dit tout à l'heure.

Et d'adopter.

R. M.

¹ Voir *Educateur*, N° 3, p. 43.

PRATIQUE LA CALLIGRAPHIE ET LE DESSIN**L'écriture courante.**

L'introduction des capitales dans le programme d'étude ne doit pas nous faire oublier que le but des leçons d'écriture est avant tout de faire acquérir à l'enfant une **belle écriture courante**. Alternativement avec les capitales, l'écriture courante de chaque élève sera donc exercée et sans cesse améliorée. Le cahier d'écriture y perdra évidemment de cette belle unité d'aspect qui faisait l'orgueil des maîtres d'autrefois ; en revanche l'enseignement y gagnera en intérêt.

Dans le programme actuel d'écriture, il existe au fond deux graphies : 1. **L'anglaise classique** qui s'écrit avec une plume fine, dont les déliés sont insuffisamment lisibles et dont les pleins, qui s'obtiennent par pression, se placent au milieu du trait descendant, suivant des règles rigides. C'est cette écriture *idéale* qui est imposée comme modèle indiscutable dans les leçons de calligraphie. Rares sont les élèves qui l'acquièrent et qui la pratiquent plus tard dans la vie courante. 2. **Une écriture courante**, plus libre, plus personnelle, dans laquelle les pleins et les déliés peuvent être *inexactement placés, ou même confondus* : les seules qualités qu'on exige d'elle sont la *lisibilité* et la *rapidité*.

Cette différence curieuse entre la théorie et la pratique a été signalée à maintes reprises ; elle est due, comme on s'en doute, à la complication de cette écriture anglaise classique que l'on ne peut écrire à la fois rapidement et bien.

Mais puisqu'on exige des jeunes gens sortant de l'école en premier lieu *une belle écriture courante*, sans que ce soit nécessairement de l'anglaise classique, pourquoi ne pas exercer avant tout cette écriture courante, et l'exercer jusqu'à ce qu'elle ait réuni ces trois qualités essentielles : *la lisibilité, la régularité et la rapidité* ?

Sans doute, le maître qui ne s'occupe que de l'anglaise classique, compte sur l'esprit d'imitation de l'élève. Il pense qu'à force de lui faire écrire des pages et des pages d'anglaise classique, selon les règles du grand art, son écriture courante doit s'améliorer par contre-coup. Certainement, cette influence s'exerce à la longue. Mais pourquoi agir par un moyen détourné quand il serait plus simple de perfectionner directement cette écriture courante dans les leçons mêmes de calligraphie.

Nous proposerions donc, aux degrés moyen et supérieur, de prendre comme point de départ non plus le modèle impeccable tracé au tableau noir par le maître, mais l'écriture même de chaque élève, à l'instar de l'enseignement moderne du dessin qui part du dessin même de l'élève afin de respecter sa personnalité. Dans son numéro du 1^{er} mai 1930, la « Revue Suisse de l'Enseignement professionnel » citait cette critique d'Hulliger : *La leçon d'écriture qui consiste à dessiner un modèle parfait au tableau noir pour le faire copier ensuite par les élèves doit disparaître comme cela a déjà disparu de la leçon de dessin.*

Il est exact qu'à partir de l'âge de 10-11 ans, chaque enfant possède déjà une écriture courante personnelle. En imposant comme modèle unique l'anglaise classique aux règles rigides, l'école ignore volontairement cet aspect personnel. Beaucoup de maîtres cherchent même à obtenir de tous leurs élèves une *graphie unique*, de manière que tous les cahiers de la classe semblent écrits par la même personne. C'est là une ambition bien mal placée. Du reste la vie se charge bien vite d'en montrer l'inanité : à peine sorti de l'école, chaque

élève se crée une écriture personnelle, conforme à son tempérament. On sait que la graphologie, une science qui n'est plus contestée aujourd'hui, prouve que l'écriture est un reflet du caractère. Il est aussi illogique d'imposer à tous les enfants la même graphie que de les obliger à posséder tous le même caractère.

Nous croyons qu'il est possible d'améliorer l'écriture courante des élèves sans leur imposer à tous le même moule. Des trois qualités essentielles d'une écriture courante (qualités citées plus haut), la première, la **lisibilité** peut être obtenue de la manière suivante :

Le maître fait copier en écriture courante un texte quelconque en recommandant *de bien former chaque lettre*. Puis il appelle successivement chaque élève de sa classe, examine avec lui son écriture et la critique si c'est nécessaire. Il lui fait remarquer quelles sont les lettres mal formées, les écrit à nouveau au-dessous en l'invitant à exercer spécialement ces lettres-là. On concentre ainsi l'attention de l'enfant sur les défauts de son écriture. Cela ne vaut-il pas mieux que d'imposer à toute la classe la copie, durant une heure entière, d'une lettre que les 9/10 des élèves réussissent déjà suffisamment bien ?

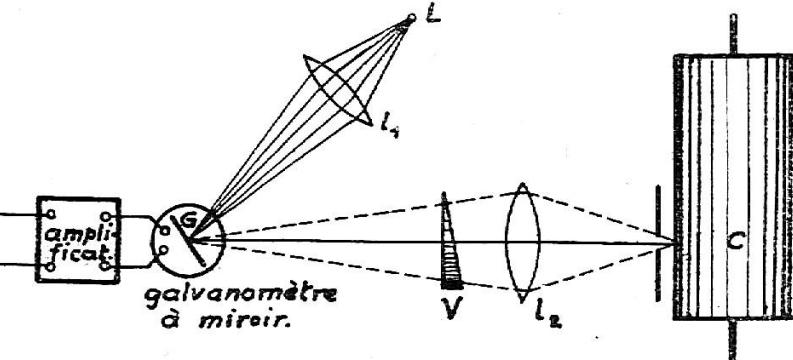
En répétant de temps en temps cette recherche, cette critique et cette correction des éléments défectueux de l'écriture de chaque élève, on finit par obtenir de tous, et plus rapidement que par la méthode traditionnelle, cette belle graphie qui vous est si nécessaire dans la vie.

En résumé, la **lisibilité** parfaite de chaque *écriture courante* s'obtient mieux par l'enseignement individuel que par l'enseignement collectif, lequel, d'autre part, donne les meilleurs résultats quand il s'agit de nouvelles écritures telles que les capitales, la Redis, etc. Pour chaque genre, il faut adopter la méthode la plus adéquate. (*A suivre.*)

R. BERGER.

LA TRANSMISSION DES IMAGES ET LA TÉLÉVISION (suite)¹

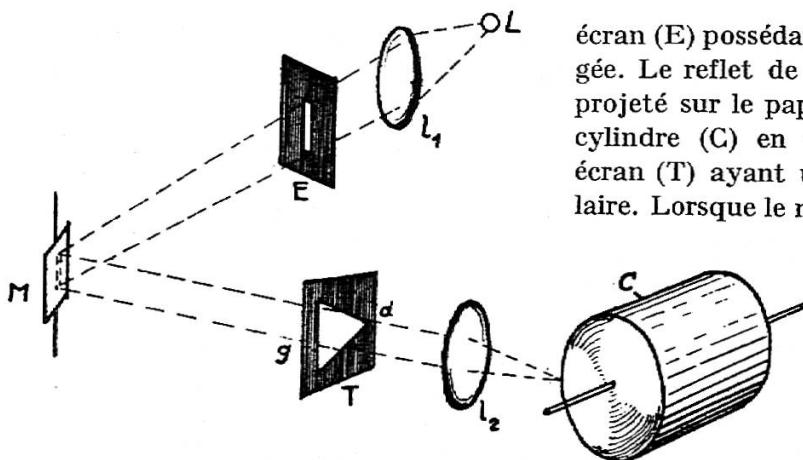
Récepteurs ou traducteurs courant-lumière. — Les systèmes récepteurs que nous allons voir dans ce chapitre enregistrent tous, comme en photographie, l'image au moyen d'un papier ou d'un film sensibles à la lumière. Ce papier est fixé sur le cylindre (C) animé d'un mouvement hélicoïdal, comme nous l'avons déjà vu dans les cas précédents. Les principaux systèmes sont les suivants :



Récepteurs à galvanomètre à miroir. — Une lampe (L), alimentée en courant continu, produit un rayon lumineux sur le miroir (G) d'un galvanomètre au moyen de la lentille (l₁). Ce miroir, sous l'action du courant phototélégraphique, oscille sur son axe et réfléchit la lumière reçue sur le cylindre (C) en traversant plus ou moins le verre à transparence dégradée (V) et la lentille (l₂). La qualité de l'image transmise ainsi est déjà très bonne.

Un autre système consiste à faire passer le rayon lumineux à travers un

¹ Voir *Educateur* 1935, N° 31.



écran (E) possédant une ouverture allongée. Le reflet de ce trait lumineux est projeté sur le papier sensible fixé sur le cylindre (C) en traversant un second écran (T) ayant une ouverture triangulaire. Lorsque le miroir réfléchit le rayon

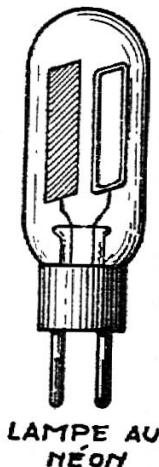
du côté gauche (g) du triangle, toute la lumière peut passer par l'ouverture et le papier est très fortement impressionné, tandis que le con-

traire se produit lorsque le rayon est réfléchi du côté droit (d) du triangle.

Quoique la qualité de l'image transmise par le système des galvanomètres à miroir soit satisfaisante, ce système est presque complètement abandonné de nos jours, car il est encore trop lent. L'inertie des miroirs nous empêche d'accroître la vitesse de transmission.

Récepteurs à lampe au néon. — L'intensité d'une lampe au néon croît (à partir d'un certain minimum) proportionnellement à la tension qui lui est appliquée. C'est ainsi qu'à partir de 16 volts environ, le néon (gaz rare de l'air) s'illumine en donnant une teinte rouge orangé.

Cette propriété de la lampe au néon l'a fait apprécier pour la transmission des images et en télévision. Cette lampe au néon est construite de la même manière que celles qu'on utilise actuellement pour les usages domestiques, comme veilleuses. Elle est constituée par deux plaques métalliques (électrodes) assez rapprochées l'une de l'autre, enfermées dans une ampoule en verre contenant du néon sous faible pression. Les électrodes ont aussi souvent la forme de spirales.

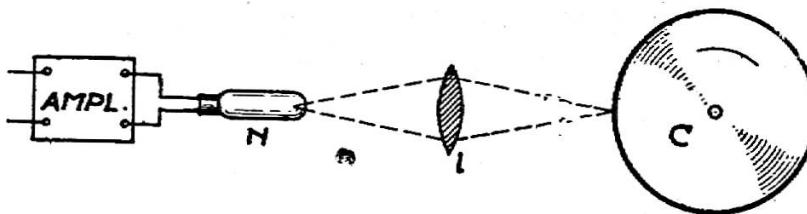


LAMPE AU
NÉON

Le fonctionnement d'un tel appareil est facile à comprendre : le courant phototélégraphique est amplifié à son arrivée, puis appliqué sur les électrodes de la lampe au néon (N) qui s'illumine proportionnellement à son intensité. La lentille (l) concentre le rayon lumineux en un point sur le cylindre (C) animé de son mouvement hélicoïdal. Le papier sensible se trouve ainsi directement impressionné par la lumière de la lampe au néon. Ce dernier dispositif constitue le plus simple des systèmes de réception connus jusqu'à maintenant. Sa vitesse est beaucoup plus grande que dans tous ceux que nous avons examinés jusqu'ici, ce qui permet, comme nous le verrons dans un prochain chapitre, de l'utiliser aussi en télévision. Malheureusement, la lumière orange que produit la lampe au néon n'est pas très propice à l'impression du papier sensible, ce qui fait

peu à peu abandonner ce système. Ce procédé est utilisé par la maison Westinghouse.

(A suivre.)
P. CHAPPUIS.

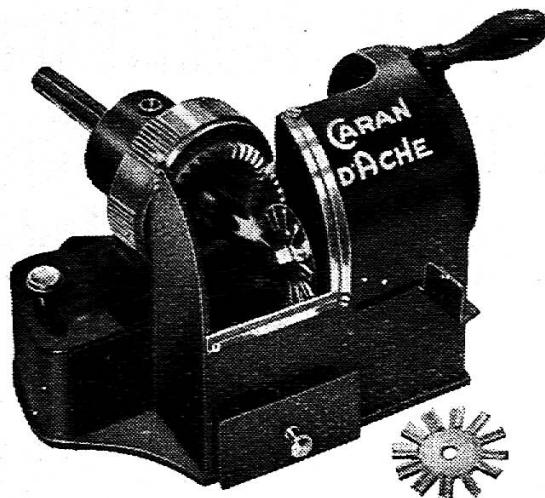


LA MACHINE "CARAN D'ACHE" A TAILLER LES CRAYONS

Prix de la machine complète	Fr. 42.—
Prix d'une fraise de rechange	» 1.50

La construction en est robuste, soigneusement étudiée dans les moindres détails, l'appointage économique, rapide et propre ; il est prévu pour les crayons ronds et hexagonaux dont le diamètre est compris entre 4 mm. et 12 mm. On peut choisir parmi neuf formes de pointes, celle qui convient le mieux au travail à effectuer. Cette machine est de fabrication suisse ; la manipulation en est simple et n'exige pas d'effort.

Excellent instrument de travail, elle aura sa place dans toutes les administrations, les banques, le commerce, l'industrie, les bureaux de dessin, chez les architectes, dans les écoles et les instituts ainsi que partout où l'on apprécie le travail rationnel, le fonctionnement économique et la solidité d'une machine capable de satisfaire d'une manière durable aux exigences de tous ceux qui ont à chaque instant[†] besoin de crayons bien taillés.



Demander le prospectus contenant le mode d'emploi et la description détaillée de la machine à la

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Ecole Normale du Canton de Vaud Examens d'admission en 1936

Ils sont fixés les 12, 13 et 14 mars, et du 30 mars au 1er avril.
Inscriptions auprès du Directeur, jusqu'au 29 février.

Pour les conditions d'admission, le programme et les pièces à produire, voir la Feuille des Avis Officiels des 24 janvier et 7 février, ou le Bulletin Officiel du Département de l'Instruction publique de février-mars, que reçoit tout membre du corps enseignant primaire.

Allemand ou anglais

garanti en 2 mois, italien en 1. Cours de 2, 3, 4 semaines également. Enseignement pour tout âge et à toute époque. Diplôme langues en 3 mois, diplôme commerce en 6. Références.

ÉCOLE TAMÉ, BADEN 57

Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud

Ouverture de l'année scolaire 1936-1937 :

LUNDI 20 AVRIL 1936

Examens d'admission :

LUNDI 20 AVRIL A 8 HEURES

Age d'entrée en première année : 14 ans

LES INSCRIPTIONS DOIVENT ÊTRE PRISES AVANT LE
30 MARS 1936

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÎT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur »:**ALBERT ROCHAT**
CULLY**Comité de rédaction:**M. CHANTRENS, TERRITET
H. BAUMARD, GENTHOD
H.-L. GÉDET, NEUCHATEL
J. MERTENAT, DELÉMONT**Rédacteur du « Bulletin »:****CHARLES GREC**
VEVEY, rue du Torrent, 21**Correspondants de sections:**AL. CHEVALLEY, LAUSANNE
AD. LAGIER, GENÈVE
M^{me} N. LOBSIGER, PETIT-LANCY
J.-E. MATTHEY, NEUCHATEL
H. SAUTEBIN, DELÉMONT**ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :**AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE
CHÈQUES POSTAUX : II. 6600 TÉLÉPHONE : 33.633**PRIX D'ABONNEMENT :**

Suisse..... Fr. 9.— Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A.
Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

COURS DE LANGUE FRANÇAISE

2^e livre

PAR

J. GRANDJEAN et E. LASSEUR

Deuxième édition.

Un volume in-16, cartonné Fr. 4.—

Ce deuxième volume, qui paraît en deuxième édition, vise à une unité plus complète encore que par le passé avec le tome premier : même format commode, même typographie claire et variée, même souci de distinguer l'essentiel de l'accessoire en allégeant le texte par de nombreuses remarques. Enfin, ce qui est plus important encore, les deux volumes suivent la même marche constructive et aboutissent par les mêmes moyens au but visé : éveil de l'intérêt des élèves pour les questions de langue, développement de leur sens grammatical et compréhension de ce qu'est une syntaxe. Un homme compétent en la matière apprécie l'effort des auteurs dans une lettre écrite tout récemment et où l'on relève ceci :

« Je voudrais vous exprimer mieux le cas que je fais de votre ouvrage et dire plus exactement le mérite que je lui trouve d'être, malgré son titre, la seule vraie grammaire qu'on nous ait donnée depuis bien des années... Vos manuels ont l'éminent mérite de reconstruire et de restaurer, en les unissant avec autant de probité scientifique que de sens pédagogique, deux disciplines qui semblaient fort malades : la grammaire et l'analyse. »

Voilà un jugement qui fait honneur aux auteurs et qui prouve que le goût pour la bonne langue française n'est pas aussi malade en Suisse romande qu'on ne le croit communément.